

**PV CONSEIL MUNICIPAL
du 3 octobre 2016**

L'an deux mille seize le trois octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire.**

Nombre de Membres

Date de Convocation : 27 septembre 2016

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 15

Présents : 14

PRÉSENTS : Mr RIMBEAU Jean-Pierre, Mr CLEMENT Philippe, Mme GABILLY Jacqueline, Mr AUDURIER Samuel, Mme HAYE Nadia, Mr ROY Gilles, Mme MILLET Anne-Marie, Mr LEGARLANTZECK Jean-Luc, Mme POUSSARD Colette, Mr DIEUMEGARD Noël, Mme BERNAUDEAU Alexandra, Mr COUTANT Benoît.

Absente excusée : Mme RICHARD Mireille (pouvoir à Mr RIMBEAU Jean-Pierre)

Mme Jacqueline GABILLY a été nommée Secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire remercie Mrs MARECHAL Quentin, Ingénieur Projet et TRESCAZES Bertrand, responsable foncier de la société SOLVÉO ÉNERGIE, basée à Nantes, venus présenter un projet éolien sur la commune d'Ardin au nord de Dilay, considérée comme une zone favorable tant pour son appartenance au schéma régional éolien que pour sa bonne ressource en vent.

Messieurs MARECHAL et TRESCAZES précisent que si les études environnementales démarrent en 2016, la construction de 3 éoliennes sur cette partie de la commune pourrait être réalisée en 2020.

Cette proposition méritant réflexion, une décision sera prise lors d'une prochaine séance de Conseil municipal.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour, la présentation des travaux sur l'ouvrage de Bloué.

VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 août 2016

Le procès verbal du Conseil municipal du 29 août 2016 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité des participants.

**AUTORISATION A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GATINE AUTIZE
pour l'adhésion au S.M.O. (Syndicat Mixte Ouvert), dans le cadre du Schéma Directeur
Territorial d'Aménagement Numérique (S.D.T.A.N.)
Délibération D2016/0070**

Monsieur le Maire rappelle qu'en juillet 2012, le Département des Deux-Sèvres a élaboré le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui décrit l'articulation entre initiative publique et privée en Deux-Sèvres en termes de développement des réseaux à très haut débit fixe (fibre jusqu'à l'habitant) sur le territoire.

Il convient désormais de créer officiellement la structure chargée de mettre en œuvre le SDTAN et d'exercer la compétence qui lui permet d'établir et d'exploiter des infrastructures, des réseaux et des services de communications électroniques.

Il résulte des réflexions engagées en la matière que la structure la plus adéquate pour mener à bien cette opération est le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) prévu à l'article L.5721-2 du CGCT. Elle permet en effet d'associer dans le projet tous les acteurs publics concernés, tout en garantissant la cohérence des déploiements et une meilleure gestion des financements qui seront mobilisés par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département et les Intercommunalités des Deux-Sèvres.

Par arrêté préfectoral, les Communautés de communes sont désormais toutes dotées de la compétence " communications électroniques " prévue à l'article L.1425-1 du CGCT. Elles peuvent devenir membres du SMO et lui transférer leur compétence.

Il convient désormais, préalablement à la création effective du SMO :

- que les Conseils Municipaux des Communes membres autorisent leur Communauté de Communes à adhérer au SMO dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, en vertu de l'article L.5214-27 du CGCT ;
- que la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) statue favorablement en faveur de la création du SMO, conformément à l'article L.5211-45 du CGCT. Une fois cet avis rendu, la procédure de création du SMO pourra être engagée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la Communauté de communes Gâtine Autize à adhérer au SMO chargé de mettre en œuvre le réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Deux-Sèvres.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1425-1, L 1425-2 , L 5214-27, L 5721-1 et suivants ;

Vu les délibérations du Conseil départemental des Deux-Sèvres n° 21 en date du 13 juillet 2012 portant adoption du SDTAN (schéma directeur territorial d'aménagement numérique) des Deux-Sèvres ;

Vu la délibération du Conseil départemental des Deux-Sèvres n° 21A en date du 11 juillet 2016 portant validation du principe de création du Syndicat mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique ",

Considérant que la Communauté de communes Gâtine Autize, disposant de la compétence "communications électroniques " considère que le SMO est la structure de portage partenariale adaptée à la mise en œuvre du projet départemental d'aménagement numérique ainsi qu'aux objectifs poursuivis en la matière par ses membres,

Considérant que la Communauté de communes Gâtine Autize souhaite adhérer au futur SMO et lui transférer l'ensemble des compétences afférentes telle que rédigées dans ses statuts,

APRES DELIBERATION, le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité

- d'autoriser la Communauté de Communes Gâtine Autize à adhérer au Syndicat Mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique " qui sera chargé de mettre en œuvre le SDTAN dans le cadre du service public des communications électroniques prévu à l'article L.1425-1 du CGCT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

MODIFICATION DE L'INTITULÉ de la rue Alphonse Lavoix en rue Alphonse Lavois
Délibération D2016/0071

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les services de la Direction Générale des Finances de Niort, ont effectué une demande afin de modifier l'intitulé de la rue Alphonse Lavoix en Alphonse Lavois et qu'à cet effet, une délibération doit être prise.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur cette démarche.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité la demande des services de la Direction Générale des Finances de Niort afin de modifier l'intitulé de la rue Alphonse Lavoix en Alphonse Lavois.

PROPOSITION D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE AUPRES DU CRÉDIT AGRICOLE
pour le projet Bar Restaurant
Délibération D2016/0072

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le dossier de financement concernant le projet Bar Restaurant, Débit de Tabac, Jeux de grattage, Presse et Épicerie de Proximité est sur le point d'être finalisé.

En effet, un complément d'informations pour la demande FEADER a été transmis à la D.D.T. le 22 septembre 2016 et la réponse à cette demande de subvention sollicitée pour 126 885.00€ pourrait être effectuée avant la fin de l'année 2016.

Afin de parer à un éventuel refus concernant la demande FEADER ou un montant inférieur au montant sollicité, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de souscrire auprès du Crédit Agricole CHARENTE-MARITIME / DEUX-SEVRES à une « Avance de Trésorerie » pour un montant de 150 000.00€ sur 2 ans au taux de 0.69%. Seuls les intérêts seront remboursés avec une échéance trimestrielle constante de 258.75€ et le capital pourra être remboursé à terme échu et à tout moment, sans indemnités, lors de la perception de la subvention.
Monsieur le Maire précise que ce prêt ne peut être débloqué que dans 6 mois.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent la proposition du Crédit Agricole CHARENTE-MARITIME / DEUX-SEVRES et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette contractualisation.

QUESTIONS DIVERSES

→ Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de Madame la Président de l'Union des Maires de Seine et Marne pour le don de 500.00€ effectué par la commune, pour le soutien envers les communes sinistrées de ce département

→ Monsieur le Maire précise qu'un rendez-vous avec Monsieur le Préfet est fixé ce mardi 4 octobre 2016, pour débattre sur le projet de fusion des 3 Communautés de Communes Gâtine Autize / Val d'Égray et Sud Gâtine au 1^{er} janvier 2017.

→ Monsieur VILLAIN Francis, Président du S.I.A.H. précise que dans le cadre des travaux sur les ouvrages engagés par le Syndicat, l'ouvrage de Bloué, dont la commune est propriétaire, est concerné.

A cet effet, une réunion entre la commune, le S.I.A.H. et le Bureau d'Études SEGI, Maître d'œuvre, a lieu le jeudi 6 octobre 2016 à 17 heures.

Prochain Conseil municipal : jeudi 27 octobre 2016 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Emargements des membres du Conseil municipal du 3 octobre 2016

Le Maire, Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU	
Madame RICHARD Mireille 1 ^{ère} adjointe	Absente excusée (pouvoir à Mr RIMBEAU Jean-Pierre)
Monsieur CLEMENT Philippe 2 ^{ème} adjoint	

Madame COBLARD Micheline 3 ^{ème} adjointe	
Monsieur VILLAIN Francis	
Madame GABILLY Jacqueline	
Monsieur AUDURIER Samuel	
Madame HAYE Nadia	
Monsieur ROY Gilles	
Madame MILLET Anne-Marie	
Monsieur LEGARLANTEZECK Jean-Luc	
Madame POUSSARD Colette	
Monsieur DIEUMEGARD Noël	
Madame BERNAUDEAU Alexandra	
Monsieur COUTANT Benoît	